

Conditions de garantie pour LAMBDA Monitoring avec garantie intégrale de 5 ans Étendue de la garantie et conditions

Champ d'application

Les présentes conditions de garantie s'appliquent à toutes les pompes à chaleur air/eau de la série EUREKA de LAMBDA Wärmepumpen GmbH (modèles : EU08L, EU10L, EU13L, EU15L, EU20L, EU35L) équipées de LAMBDA Monitoring et de la garantie intégrale de 5 ans.

1. Risques et dommages couverts

Sont exclusivement couverts les défauts résultants :

- de défauts de conception ou de fabrication
- de défauts de matériaux
- de défauts d'atelier ou de production

Dès lors qu'ils compromettent la sécurité de fonctionnement.

2. Durée maximale hors ligne

Pendant la période de garantie de 5 ans, l'installation ne peut, à compter de sa mise en service, rester hors ligne plus de 90 jours au total. Si l'installation reste hors ligne pendant plus de 90 jours, la durée de garantie restante devient caduque.

3. Commande ultérieure de LAMBDA Monitoring et de la garantie intégrale de 5 ans

Une commande ultérieure est possible jusqu'à 6 mois après la mise en service, mais au plus tard 12 mois après la date de livraison par LAMBDA Wärmepumpen. (Est considérée comme date de mise en service la date du premier démarrage de la pompe à chaleur sur site. Cette information peut faire l'objet de contrôles par sondage de la part de LAMBDA Wärmepumpen).

4. Interventions de réparation et de service

Tous les travaux de réparation et de maintenance doivent être réalisés exclusivement par des entreprises partenaires agréées par LAMBDA. Ces interventions doivent être convenues au préalable avec LAMBDA Wärmepumpen et faire l'objet d'une autorisation écrite.

5. Étendue de la garantie

La garantie couvre l'unité extérieure ainsi que le kit de régulation. Tous les autres composants sont exclus de la présente garantie.

6. Durée de la garantie

La garantie débute 2 mois après la date de livraison par LAMBDA Wärmepumpen et court pendant 5 années complètes. Si la mise en service intervient plus de 2 mois après la date de livraison par LAMBDA Wärmepumpen, la garantie peut commencer à compter de la date de mise en service. Dans ce cas, la mise en service différée doit toutefois être signalée à LAMBDA Wärmepumpen, au plus tard 6 mois après la date de mise en service, afin que la période de garantie soit adaptée.

Exclusions

La couverture au titre de la garantie ne s'étend à aucun dommage consécutif à un défaut.

La couverture au titre de la garantie ne s'étend pas non plus aux défauts :

- Pour lesquels le fabricant et/ou le vendeur sont légalement ou contractuellement tenus responsables
- Ni aux frais habituellement engagés dans le cadre d'une opération de maintenance
- Affectant les logiciels, les données et les supports de données
- Causés par des actes ou omissions intentionnels ou résultant d'une négligence grave
- Dont il est démontré qu'ils constituent la conséquence directe d'influences ou d'actions permanentes de nature chimique, thermique, mécanique, électrique ou électromagnétique et/ou de la corrosion, de l'oxydation, de la cavitation, de l'érosion et de dépôts de toute nature qui en résultent
- Résultant de phénomènes d'usure et de vieillissement, y compris prématurés
- Résultant de rayures, d'éraflures ou de toute autre détérioration de surface ne constituant qu'un défaut esthétique
- Résultant de roussissement, de carbonisation, de fumée ou de suie

Le fonctionnement de l'installation avec des tarifs d'électricité soumis à des blocages EVU forcés (coupures imposées par le fournisseur d'énergie) est également exclu et peut entraîner la perte de la garantie.

L'utilisation de la pompe à chaleur pour la production de chaleur de process ou un fonctionnement permanent à une température supérieure à 60 °C entraîne également l'exclusion de la garantie intégrale.

Le remplacement de composants individuels ou le remplacement complet de la pompe à chaleur n'entraîne aucune prolongation de la garantie.

En cas d'informations inexactes ou incomplètes (notamment concernant la date de mise en service), nous nous réservons le droit de déclarer les présentes conditions de garantie nulles et non avenues et/ou de refuser toute demande au titre de la garantie.

Les présentes conditions de garantie sont fournies à titre informatif et peuvent faire l'objet de modifications.

Veuillez consulter régulièrement notre site Internet ou nous contacter directement afin de vous tenir informé des conditions en vigueur.

Version au 18/03/2026